

GEP 822 - GESTION DE PROJET EN POLITIQUE APPLIQUÉE
Automne 2023

Enseignant : Jonathan Kuntz

Horaire : Mercredi 18h30-21h30

À distance

Disponibilité : sur rendez-vous (à distance)

Coordonnées de l'enseignant : Jonathan.kuntz@usherbrooke.ca

PLAN DE COURS

« Avis. Tout le matériel didactique fourni dans le cadre du cours est protégé par droits d'auteur. Toute distribution, communication, publication ou diffusion, sans le consentement préalable de la personne titulaire des droits d'auteur, à des tiers ne faisant pas partie du cours est prohibée, sous peine de sanction disciplinaire (Règlement des études [Règlement 2575-009] articles 9.4.2 al. 1 et 9.5.7) ».

CIBLE DE FORMATION

Maitriser les principes de gestion de projet dans un environnement de prise de décision politique.

CONTENU DU COURS

Le cycle de vie du projet au cœur de la décision politique. Les différentes étapes de gestion de projet : la définition, la faisabilité, la planification stratégique, l'exécution et la clôture. La gestion de projet : un impératif dans la gestion des organisations publiques d'aujourd'hui. La gestion de projet comme outil d'une gestion axée sur les résultats. Les politiques publiques et les programmes gouvernementaux comme des extrants assimilables à des projets.

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

L'étudiante ou l'étudiant qui réussit ce cours doit être en mesure de :

- Maitriser les définitions et les concepts de la gestion de projet;
- Maitriser les étapes de la gestion de projet;
- Maitriser l'intégration de la gestion de projet au sein de l'État et d'en distinguer les particularités de la gestion de projet effectuée dans le privé;
- Maitriser les principaux outils de la gestion de projet;
- Être en mesure d'implanter un projet dans une institution publique;
- Être en mesure de mobiliser les connaissances afin de réaliser le projet;
- Être en mesure de monter une méthodologie efficace pour la réalisation du projet.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

La première partie du cours est composée de présentations magistrales de la part de l'enseignant. Ces présentations magistrales sont entrecoupées d'exercices en salle et de discussions de groupe afin de mettre en pratique rapidement la matière. Les lectures préalables permettront d'enrichir les discussions et les exercices en classe. Lors de cette partie. La classe sera divisée en groupe et devra travailler sur un projet concernant les politiques publiques.

La deuxième partie du cours est basée sur l'apprentissage par résolution de problématiques. La résolution d'un cas pratique sera utilisée pour permettre d'en extraire les théories générales de la gestion de projet tout en permettant une confrontation avec la pratique. Cette partie tend à créer une immersion dans la gestion de projet.

Enfin, la troisième partie est basée sur les présentations évaluées des avancées des différents groupes. Ces présentations sont accompagnées de rencontres individuelles entre chaque groupe et l'enseignant. Le but est d'offrir un suivi personnalisé qui reproduit les suivis de gestion tout en permettant aux groupes d'expérimenter des hypothèses.

LECTURES OBLIGATOIRES

Les lectures obligatoires se retrouvent dans le site Moodle du cours.

MODES D'ÉVALUATION ET ÉCHÉANCE

Les étudiants et les étudiantes seront évalués sur les travaux suivants :

Les critères d'évaluations seront sur Moodle

1. Une première présentation en équipe. Le but de cette présentation est d'identifier la problématique, le périmètre du sujet ainsi que les parties prenantes. Il est attendu que cette présentation utilise les outils présentés en classe. Les consignes précises seront présentées sur Moodle. La présentation est notée sur 10 %.
2. Un examen en classe de **120 minutes** qui a pour objet d'évaluer les connaissances acquises en cours
3. Une note de breffage sur un sujet d'actualité qui concerne le domaine politique qui fait l'objet du travail en équipe. La note doit faire 2 à 3 pages. Les consignes plus précises sont sur Moodle. **Il faut remettre le travail version papier au début du cours.**
4. La présentation finale en équipe est la présentation des grandes étapes du projet et des résultats en réponse à la problématique proposée.
5. La remise du rapport final en équipe présente la problématique, la méthodologie, les étapes, le budget ainsi que les résultats attendus en fonction du thème sur lequel l'équipe doit travailler. Les consignes plus précises seront sur Moodle.

Première présentation (équipe)	10 %	18 octobre
Examen de mi-session	40 %	1 ^{er} novembre
Note de breffage	20 %	À remettre au plus tard le 11 novembre
Présentation finale (équipe)	10 %	6 décembre
Remise de rapport final (équipe)	20 %	À remettre au plus tard le 13 décembre

Dates importantes	Contenu
<p align="center">30 août 2023 Cours 1 : Introduction</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du cours ; • Présentation des évaluations ; • Présentation des outils méthodologiques, dont le PERT et le RACI.
<p align="center">6 septembre 2023 Cours 2 : L'environnement du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Facteurs environnementaux ; • Actifs de l'institution ; • Gouvernance de l'institution.
<p align="center">13 septembre 2023 Cours 3 : Gestion de l'intégration de projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle de la personne imputable ; • Charte du projet ; • Organisation du projet ; • Gérer les connaissances du projet.
<p align="center">15 septembre 2023 (les activités retirées ne seront pas facturées)</p>	Date limite des choix ou des modifications d'activités pédagogiques
Retrait ou abandon d'un cours sur Genote	https://www.usherbrooke.ca/services-informatiques/repertoire/apprentissage/genote/
<p align="center">20 septembre 2023 Cours 4 : Périmètre et échéancier du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des données; • Gestion des exigences; • Gestion de l'échéancier.
<p align="center">27 septembre 2023 Cours 5 : Les parties prenantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des parties prenantes; • Statut et rôle des parties prenantes; • L'engagement des parties prenantes.
<p align="center">4 octobre 2023 Cours 6 : Séminaire encadré 1 : les coûts du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Planification des coûts; • Estimation des coûts; • Production du budget.
<p align="center">11 octobre 2023 Cours 7 : séance de travail en équipe</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation des présentations du 19 octobre • Rencontre d'équipe via TEAMS, les dates de rencontre sont sur Moodle.
<p align="center">18 octobre 2023 Cours 8 : Présentation orale des équipes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation en classe par équipe (les consignes sont sur Moodle. Note 10 %)
<p align="center">26 octobre 2023 Semaine de relâche</p>	Semaine de relâche
<p align="center">1^{er} novembre 2023 Cours 9 : Examen</p>	Examen de mi-session. Note 40 %
<p align="center">8 novembre 2023 Cours 10 : Séminaire encadré 2 : Contrôle qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Planification; • Maîtrise de la qualité. • Remise de la note de breffage. 20 %
<p align="center">15 novembre 2023 (les activités abandonnées sont facturées)</p>	Date limite d'abandon des activités pédagogiques
<p align="center">15 novembre 2023 Cours 11 : Insertion du projet dans le processus décisionnel politique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel du processus décisionnel politique; • Particularité du parlementarisme et des lignes politiques.
<p align="center">22 novembre 2023 Cours 12 : Rencontre d'équipe</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres d'équipe; • Les dates sont présentées sur Moodle ou soit en présentiel; • Les équipes devront préparer des questions et un document de suivi.

Dates importantes	Contenu
29 novembre 2023 Cours 13 : Le conseil/ lobbyisme	<ul style="list-style-type: none"> • La particularité de la gestion de projet au privé; • L'intégration de la gestion de projet issue du privé au sein des institutions publiques.
6 décembre 2023 Cours 14 : Présentation finale	Chaque équipe présente son projet. Note de la présentation : 10 %
13 décembre 2023 Remise du rapport final	Remise du rapport final : 20 %
Semaine de relâche	Du 23 au 27 octobre 2023
Journée réservée aux activités étudiantes (campus principal seulement)	31 août 2023 (8h30 à 22h)
Congés universitaires	Fête du Travail : 4 septembre 2023. Journée nat. vérité et réconciliation : 29 septembre 2023 Action de grâces : 9 octobre 2023

QUALITÉ DU FRANÇAIS

Pour les examens en classe, même s'il n'y a aucune pénalité pour la qualité du français, il faut cependant y faire attention afin de faciliter la compréhension et la clarté du propos. Pour les examens maison, les exposés oraux et les travaux, la pénalité s'applique jusqu'à -15 % de la note du travail.

RETARD ET ABSENCE À UN ÉVÉNEMENT D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Tout retard non justifié sera pénalisé de -5 % par jour de retard (incluant les samedis et dimanches) par évaluation. Des problèmes de santé, le décès d'un proche et des motifs parentaux sont les seules justifications acceptables pour le retard ou l'absence à un événement d'évaluation des apprentissages. Une attestation officielle sera exigée.

GUIDE DU TRAVAIL ÉCRIT

Les travaux devront respecter le [guide de présentation des travaux du département](#)

REMISE

Attention – remise des travaux : Les étudiantes et étudiants doivent remettre leurs travaux sur la page Moodle du cours, aux espaces prévus à cet effet.

PLAGIAT ET INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de

l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle – Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#) et à participer au Quiz antiplagiat : [Antiplagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire. [Visionner la vidéo « Copier/coller/citer »](#)

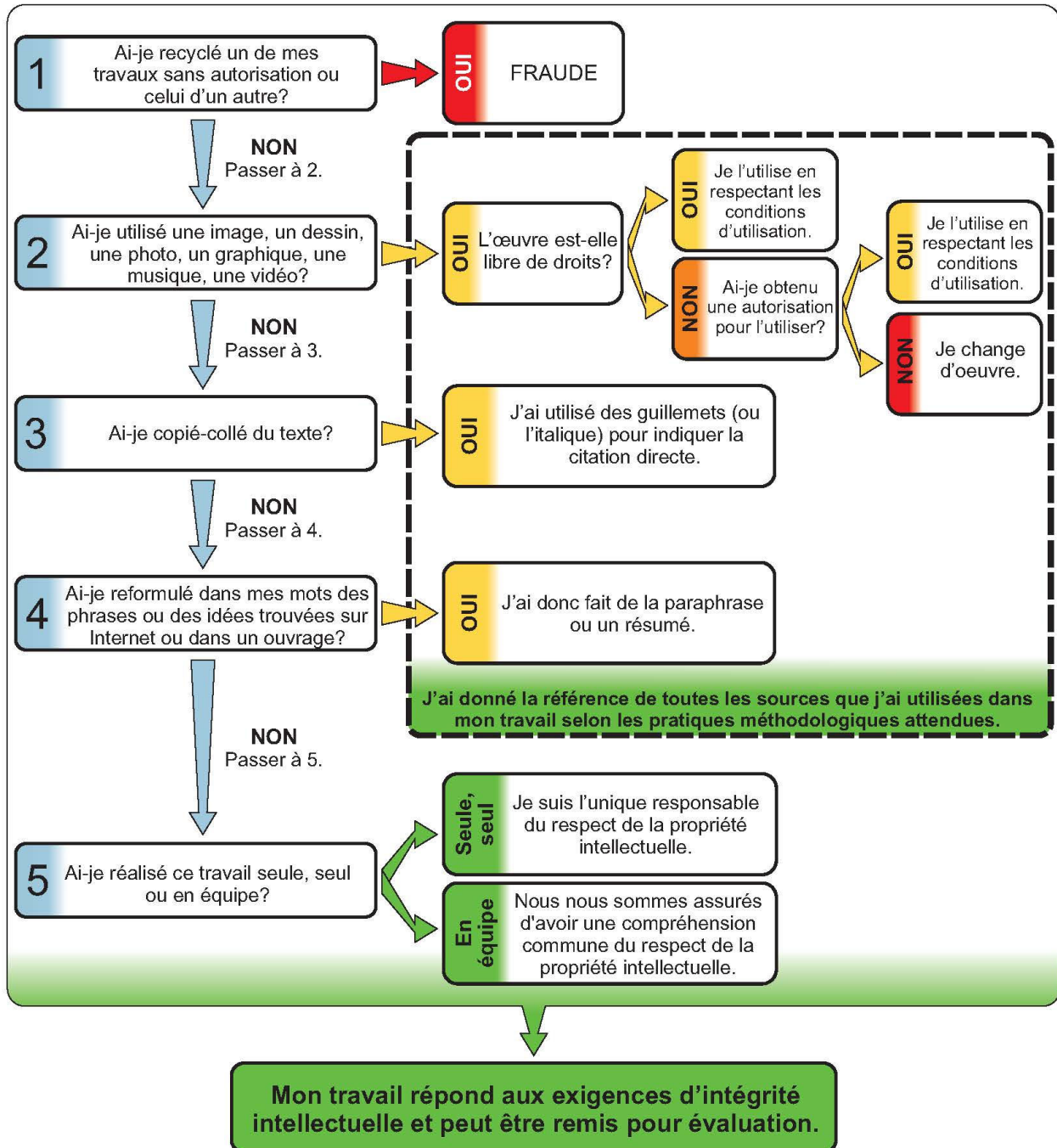
BIBLIOGRAPHIE

- Arend, Sylvie et Rabier, Christiane, 2000, *Le processus politique*, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Beaudoin, Gérald, 2004, *La constitution du Canada – Charte canadienne des droits et libertés*, Wilson et Lafleur.
- Bourassa-Forcier, Mélaïne et Savard, Anne-Maire, 2018, *Droit et politique de la santé*, 2e Ed, Lexis Nexis.
- Brun, Tremblay et Brouillet, 2014, *Droit constitutionnel*, Wilson et Lafleur.
- Brunet, Maude et Romero-Torres, Alejandro, 2021, *La gestion de projets au Québec*, JFD.
- Cot, Jean-Pierre, Forteau, Mathias et Pellet, Alain, 2005, *La Charte des Nations Unies : commentaire article par article*, LGDJ.
- Côté, Pierre-André, 1999, *Interprétation des lois*, Les Éditions Thémis.
- Daloz, Jean-Pascal, 2017, *La représentation politique*, Armand Colin.
- Imai, Shin, 2016, *Annotated aboriginal Law : The Constitution, Legislation and Treaties*, Wilson et Lafleur.
- Halabi, Sam et Katz, Rebecca, 2020, *Viral Sovereignty and technology transfert*, Cambridge.
- Karns, Margaret et Mingst, Karen, 2004, *International Organizations; The Politics and Processes of Global Governance*, Rienner.
- Mazouz, Bachir, 2017, *Gestion de projet en contexte public*, Presses de l'Université du Québec.
- Morin, Jacques-Yvan et Woehrling, José, 1994, *Les constitutions du Canada et du Québec – du régime français à nos jours*, Éditions Thémis.
- Nabli, Bélih, 2017, *L'État*, Armand Colin.
- PMI, *Guide du corpus des connaissances en management de projet, Guide PMBOK*, 2017, Project Management Institute.
- Schopenhauer, Arthur, 2015, *Éthique, droit et politique*, Artnow.
- Tassé, Roger, 2013, *la Constitution et bien plus encore ! Mémoires d'un sous-ministre fédéral de la justice*, Wilson et Lafleur, 2013.
- Zhou, Han-Ru, 2016, *Droit constitutionnel et principes fondamentaux*, Wilson et Lafleur.

Mon travail est-il prêt à être remis?

5 questions essentielles pour m'assurer du respect de l'intégrité intellectuelle de mon travail*

* Adaptation par Karine Lemieux (Faculté des sciences) et Sonia Morin (Service de soutien à la formation) d'un outil développé par le Service de développement pédagogique, des programmes et de la recherche du Cégep Marie-Victorin, 2017.



L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou à une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – *Définitions* du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources
